- D. Et maintenant on se propose d'amener aux mêmes marchés, Spokane excepté, du gaz du district de la Rivière-la-Paix, en Colombie-Britannique?

  —R. Oui.
- D. Mais il y a une différence. On a déjà accordé à la compagnie le droit d'amener du gaz en Ontario, et il est évident qu'elle compte que la canalisation s'étendra plus loin que la frontière de la Colombie-Britannique et celle du Canada, jusqu'à Seattle, Tacoma et Portland, mais on n'en refuse pas moins de permettre la moindre exportation de gaz du sud de l'Alberta. Toute l'affaire tombe donc à l'eau. Et vous proposez d'amener du gaz dans l'Ontario et le Québec, en vertu d'une convention, en donnant du gaz canadien aux États de Washington et d'Oregon, mais il ne s'agirait pas d'un simple échange, car ces deux États obtiendraient leur gaz en vertu du projet de la West Coast Transmission Company—R. La compagnie n'en aurait pas moins à résoudre la question d'accumuler des réserves suffisant à répondre aux engagements pris par elle à l'égard de la canalisation, et à obtenir que l'Alberta approuve l'expansion, si le gaz ne suffit pas en matière du projet de canalisation.
- D. Votre convention ferait échouer toute l'affaire?—R. Oui, et si Winnipeg était de notre avis, celui de la compagnie, nous lui donnerions le conseil suivant: vous pouvez vous procurer un volume de gaz justifiant la prolongation de la canalisation jusque dans l'Est du Canada, si les marchés de vente de gaz sont assez rapprochés et rémunérateurs pour nous. Il y aurait une forte demande de la part de l'Ontario et du Québec, pour se procurer du gaz naturel maintenant disponible dans le continent nord-américain.
- D. Mais votre compagnie d'adduction de gaz ne cherche pas à leur vendre du gaz?—R. Non, car l'emplacement actuel des réserves rend la vente peu rémunératrice.

M. Larson: Monsieur le président, bien que je ne sois pas membre du Comité, je suis l'initiateur du bill. Nous habitants de la Saskatchewan avons été très heureux de ce que ceux de la Colombie-Britannique aient fini par obtenir le consentement de l'Alberta pour exporter du gaz là-bas. Nous savons aussi que l'Alberta est disposée à assumer de très lourdes charges pour mettre en valeur et ses vastes ressources gazières et amener le gaz sur les marchés.

La Saskatchewan n'a pas de champs pétrolifères, et le Manitoba non plus. Pendant bien des années, nous avons utilisé le charbon dans la province, et maintenant nous recevons du pétrole, à un coût plus élevé. Si donc vous pouviez amener du gaz dans nos villes, dans un délai modéré, nous en serions très satisfaits, tout comme les habitants de la Colombie-Britannique sont satisfaits d'en avoir recu.

Si j'ai permis que mon nom figure comme celui de l'initiateur du bill, c'est entre autres raisons parce que j'estimais que, si les gens de ces deux provinces, canadiennes au même titre que la Colombie-Britannique, pouvaient aller demander à l'Alberta un modeste volume de gaz qu'elle nous fournira peut-être, cette province nous accordera le même traitement qu'à d'autres gens qui obtiendront du gaz dans un an ou deux. Nous ne tenons pas au privilège d'amener du gaz à l'Ontario, ni à celui de mettre en œuvre le projet continental d'amenée de gaz. Mais nous voudrions avoir du gaz et, comme je l'ai dit, si j'ai lancé le bill, c'est parce qu'à mon avis cette modeste compagnie nous permettrait probablement d'en obtenir et qu'on devrait tenir compte des autres considérations que j'ai dites, seulement lors de l'arrivée du gaz. Je pense donc que le fait d'entrer dans tous ces détails priverait l'Alberta de l'occasion de fournir du gaz à ses provinces sœurs, dans un délai raisonnable. Je tiens fortement à ce que le bill soit adopté dans sa forme actulle, puis nous verrons si nous pourrons aplanir les difficultés avec lesquelles sont aux prises nos provinces sœurs.